



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Mercredi 20 juin 2018

REUNION DU CNEE

DISCOURS

Monsieur le Président, cher Pierre Ferracci,

Mesdames, Messieurs,

Je suis bien sûr ravie d'être parmi vous aujourd'hui. Car le CNEE a déjà maintes fois prouvé combien il comptait. Créé à l'initiative du MEN et du MESRI, il est chargé d'animer une **réflexion prospective** sur l'articulation entre le système éducatif et les enjeux et besoins du monde économique. Ce n'est pas rien dans la mesure où :

- il place en son cœur la relation entre la formation, la qualification et l'emploi,
- il favorise l'insertion professionnelle des jeunes
- et, enfin, cherche à répondre aux enjeux de compétitivité de l'économie.



Si je n'oublie pas le rôle que le CNEE a par exemple joué en matière de certification numérique et si je sais combien vos rapports sont utiles (je songe dernièrement à celui relatif aux bachelors), je voudrais discuter avec vous de **deux sujets**.

■ **Le premier** est relatif à l'une des principales missions du CNEE : celle d'expertiser les Campus des métiers et des qualifications.

Les CMQ constituent ce très beau **label** créé en 2014 qui vise à **développer les formations professionnelles à l'échelle des territoires et des secteurs ou filières professionnelles**. Leurs objectifs sont clairs :

- **élever le niveau de qualification** des jeunes et moins jeunes,
- **insérer professionnellement**
- et, enfin, **développer les territoires**.

Le récent **rapport de l'IGEN et de l'IGAENR** a cependant montré que ces Campus n'avaient **pas encore déployé tous leurs atouts** et que ceux-ci s'avéraient **exagérément contrastés** d'un territoire à un autre. Pour cette raison, il importe de nous en saisir grâce à une nouvelle procédure de labellisation et d'en faire davantage encore un outil au service de la formation professionnelle.

Plusieurs pistes sont ainsi actuellement à l'étude et il m'importait de les partager avec vous afin que nous puissions ajuster ensemble ce qui doit l'être :

- **Comme je le disais**, les CMQ pourraient devenir un important **outil de réforme des filières professionnelles**. Dans cette hypothèse et si je m'en tiens à l'enseignement supérieur, les BTS et les IUT seraient surtout concernés.



- **La procédure de labellisation pourrait ensuite être revue :**
 - . **elle pourrait d'abord se faire au fil de l'eau,**
 - . **elle pourrait ensuite voir son cahier des charges revu...** un cahier des charges qui garantirait
 - . une meilleure analyse de l'opportunité économique et sociale du territoire,
 - . une meilleure gouvernance et pilotage des Campus
 - . et, enfin, une nouvelle définition des activités portées par les Campus

Ces pistes de réflexion sont évidemment ouvertes et Jean-Michel Blanquer et moi-même serons à l'écoute de toutes vos suggestions.

■ **Le deuxième sujet que je voulais rapidement aborder est celui des certifications professionnelles**

Vous le savez, le projet de loi « Choisir son avenir professionnel » engage une rénovation profonde de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il met ainsi principalement l'accent sur l'autonomie et la responsabilité des individus, la place des partenaires sociaux dans la gestion des financements et la reconnaissance des formations. L'objectif final est donc bien, en premier lieu, de **viser l'insertion professionnelle des diplômés et l'employabilité** des personnes sur le marché du travail et, en second lieu, de **simplifier le cadre actuel** en levant les verrous existants en particulier sur l'apprentissage, voie d'accès privilégiée à l'emploi.



Cette volonté se traduit, d'une part, par l'intégration au niveau législatif de dispositions relatives à la qualité des formations. Sur le marché de la formation professionnelle, tous les opérateurs de formation devront faire la preuve de la qualité de leurs prestations grâce :

- à une certification délivrée par un organisme accrédité par le Comité français d'accréditation
- ou à une labellisation reconnue par France compétences.

Mais cette rénovation se traduit, d'autre part, par les modalités de création, révision et suppression de diplômes ainsi que de leur inscription au Registre national de certification professionnelle (RNCP). Le projet de loi met ainsi l'accent sur la place des partenaires sociaux en matière de certification professionnelle : l'inscription au RNCP est précédée d'un avis des commissions professionnelles consultatives où les partenaires sociaux sont majoritaires.

Au final, et je sais que le CNEE a été sollicité afin de s'en saisir et d'engager des réflexions relatives à son déploiement, le projet de loi amendé énonce désormais que *« Les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes de l'enseignement supérieur à finalité professionnelle [délivrés au nom de l'Etat] font l'objet d'une concertation spécifique avec les organisations syndicales de salariés (...) et les organisations professionnelles d'employeurs (...) ».*

AU FINAL, la qualité des diplômes délivrés par l'enseignement supérieur est confirmée et reconnue et le travail effectué par le CNEE se révèlera plus important encore.

Je vous remercie